

## La diffusion d'une culture du paysage par les ateliers pédagogiques

Les effets des partenariats entre école de paysage et territoires en région  
Paca

*The Dissemination of a Landscape Culture by Teaching Workshops – The Effects  
of Partnerships between the French National School of Landscape Architecture  
and the Local Authorities of the PACA Region*

Jeanne Lafon, Laure Thierrée et Patrick Moquay

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/paysage/6866>

DOI : [10.4000/paysage.6866](https://doi.org/10.4000/paysage.6866)

ISSN : 1969-6124

### Éditeur :

École nationale supérieure du paysage de Versailles-Marseille, Institut national des sciences  
appliquées Centre Val de Loire - École de la nature et du paysage, École nationale supérieure  
d'architecture et de paysage de Bordeaux, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de  
Lille, Agrocampus Angers

### Référence électronique

Jeanne Lafon, Laure Thierrée et Patrick Moquay, « La diffusion d'une culture du paysage par les  
ateliers pédagogiques », *Projets de paysage* [En ligne], 15 | 2016, mis en ligne le 31 décembre 2016,  
consulté le 13 juin 2020. URL : <http://journals.openedition.org/paysage/6866> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/paysage.6866>

---

Ce document a été généré automatiquement le 13 juin 2020.

Projets de paysage

---

# La diffusion d'une culture du paysage par les ateliers pédagogiques

Les effets des partenariats entre école de paysage et territoires en région  
Paca

*The Dissemination of a Landscape Culture by Teaching Workshops – The Effects  
of Partnerships between the French National School of Landscape Architecture  
and the Local Authorities of the PACA Region*

**Jeanne Lafon, Laure Thierrée et Patrick Moquay**

---

- 1 Les ateliers pédagogiques régionaux (APR) sont un exercice réalisé par les étudiants de quatrième et dernière année<sup>1</sup> de l'École nationale supérieure de paysage Versailles-Marseille (ENSP) en partenariat avec des acteurs publics ou privés, institutions ou grandes entreprises. D'un point de vue pédagogique, ces ateliers ont pour objectif de permettre aux étudiants de se confronter pour la première fois à une demande et à des commanditaires réels et d'offrir ainsi une mise en situation professionnelle. Les étudiants répondent par petits groupes (3 à 6 élèves), encadrés par des paysagistes professionnels, à des sujets élaborés conjointement par l'école et ses partenaires. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) est partenaire de l'ENSP depuis une vingtaine d'années et, dans ce contexte, deux APR ont été soutenus chaque année par la région, respectivement par la direction de l'Aménagement et de l'Habitat et par la direction du Développement soutenable. Depuis 1987, 283 APR ont été réalisés dont 90 avec des partenaires de la région Paca (région comprise).
- 2 Ces études et partenariats accumulés au fil du temps par l'ENSP Marseille constituent aujourd'hui une ressource documentaire importante, mais ils ont également participé à construire une relation entre une école, une pratique et un territoire. Après ce temps de partenariat régulier, il a été suggéré que l'année 2015-2016, marquée par un renouvellement des instances électives de la région, mais aussi par la restructuration des compétences régionales suite à la promulgation de la loi sur la nouvelle

organisation des territoires de la République, soit consacrée à une capitalisation et à une évaluation de ces ateliers. Cette évaluation a eu pour objectif de comprendre les effets d'un exercice pédagogique en situation « préprofessionnelle » sur l'action publique locale et la commande aux paysagistes. Ces effets sont évalués à travers deux échelles de temps : le temps propre à chaque atelier, et le temps plus long de la succession des partenariats. Interroger les effets de dispositifs de partenariats pédagogiques invite ainsi également à considérer le rôle des écoles de paysage dans les territoires dans lesquels elles s'inscrivent. En effet, les ateliers pédagogiques en partenariat avec des acteurs publics ou privés constituent le point de rencontre très concret entre ces deux dernières entités : écoles et territoires.

- 3 La relation entre enseignement supérieur et territoires d'implantation fait l'objet d'un intérêt croissant, en réponse aux logiques concurrentielles portées par la libéralisation des échanges, qui suscitent des interrogations sur les moteurs du développement régional et l'attractivité des territoires. La plupart des travaux en la matière relèvent d'analyses économiques. La mesure des impacts de l'enseignement supérieur reste souvent très globale et quantitative (Drucker et Goldstein, 2007 ; Goddard et Puukka, 2008). Les travaux macroéconomiques démontrent un effet positif de la présence d'établissements d'enseignement supérieur (Drucker, 2016), sans pour autant établir précisément les mécanismes par lesquels ces impacts se manifestent. C'est pourquoi d'autres approches s'efforcent de décrire plus spécifiquement par quels modes d'intervention l'enseignement supérieur peut contribuer au développement régional. Marie Jose Aranguren, Jose Maria Guibert, Jesús M. Valdalisio et James R. Wilson (2016) analysent ainsi une initiative universitaire en Pays basque espagnol, la création par l'université de Deusto d'un institut basque pour la compétitivité, dénommé Orkestra. Sur la base d'entretiens avec les acteurs économiques et institutionnels régionaux et les chercheurs impliqués dans le projet, ces auteurs retracent les modalités par lesquelles cet institut a pu conforter le dynamisme économique régional : diffusion d'un « langage commun », mise à disposition d'analyses économiques positionnant la région dans son environnement, participation à la définition des programmes d'intervention des institutions basques, dissémination scientifique contribuant à établir la réputation de la région au plan international.
- 4 L'analyse de la contribution d'initiatives de formation au développement local ou régional renvoie généralement à des dynamiques spécifiques d'innovation, dans lesquelles l'activation de réseaux d'acteurs et de ressources s'avère déterminante (Angeon et Callois, 2006 ; Berkes, 2009). La formation peut ainsi jouer un rôle spécifique d'apport de connaissance mais aussi de transformation des cadres conceptuels de l'action (Commission européenne, 2000 ; Pahl-Wostl, 2009).
- 5 De nombreuses expérimentations associant formation, recherche et action se sont fait jour dans le champ du développement rural (Lardon, Moonen *et al.*, 2012 ; Lardon, Albaladejo *et al.*, 2012). Certains dispositifs participatifs, testés ou mis en œuvre dans des situations pédagogiques, contribuent à révéler les potentiels locaux et à initier des synergies entre acteurs (Lardon, Moquay, Poss, 2007 ; Angeon et Lardon, 2008). L'accent mis sur le développement territorial (Deffontaines, Marcelpoil et Moquay, 2001) puis sur le développement durable a questionné les modalités de diffusion et de transformation des modèles d'action (Moquay, 2008) et suscité l'élaboration de grilles d'évaluation *ad hoc* (Boutaud et Brodhag, 2006). Par ailleurs, certains travaux s'attachent à l'évaluation des politiques paysagères (Donadieu, 2009), notamment au

niveau local. Diverses méthodologies ont été proposées (Puech et Honegger, 2004), portant tantôt sur l'évaluation du paysage (Davodeau, 2009), tantôt sur celle des dispositifs d'action publique en matière de paysage (Bonin, Lafarge et Roux, 2000). D'autres travaux se sont intéressés à la manière dont le paysage pouvait être mobilisé comme vecteur de projet territorial (Gorgeu et Jenkins, 1995 ; Paradis, 2000), en particulier dans des démarches faisant place à la mobilisation de la population ou des acteurs locaux (Lelli, 2003 ; Enjelvin et Proust, 2012 ; Enjelvin, 2014).

- 6 Cependant, ces travaux font peu de place à l'apport éventuel d'établissements d'enseignement supérieur. Alexis Pernet (2009), relatant des initiatives de médiation paysagère en Livradois-Forez, évoque l'intervention des étudiants d'écoles d'architecture, en soulignant qu'ils ont pu apporter des références qui s'écartaient sensiblement des canons urbanistiques ou architecturaux locaux. Les traces laissées dans les pratiques locales de planification sont difficiles à établir, notamment du fait que ces initiatives pédagogiques étaient déconnectées de toute demande locale. Le réseau « Espace rural projet spatial » (ERPS), qui porte ces expériences, contribue à structurer un champ d'expertise associant pédagogie, recherche et intervention (Lardon et Pernet, 2015). Une analyse récente relate un atelier pédagogique régional de l'ENSP dans la région havraise (Menguy, 2016). Bien que ce ne soit pas son objet principal, elle évoque les apports de l'atelier et notamment l'ouverture du regard que celui-ci a permis pour les responsables locaux ; on peut penser que la situation pédagogique offrait de ce point de vue une efficacité propre.
- 7 Notre recherche permet précisément de prolonger cette perspective, en proposant une analyse transversale portant sur un ensemble d'ateliers pédagogiques régionaux. Le corpus d'ateliers analysés a été constitué de l'ensemble des APR réalisés ces dernières années en région Paca, dès lors qu'ils portaient sur l'une ou l'autre des deux thématiques suivantes, retenues par la région : les mobilités et l'économie<sup>2</sup>. Une des difficultés rencontrées tient à l'identification des interlocuteurs qui ont suivi les ateliers ou en ont défini les sujets. En effet, lorsque les élus ou les équipes techniques ont changé, la piste des APR se perd. Pour cette raison, seuls les ateliers menés depuis 2007 ont été inclus dans le corpus d'analyse. Au final, le corpus étudié comprend 37 APR. L'évaluation de ces ateliers pédagogiques régionaux a été menée à travers l'analyse des rapports des ateliers, de documents de planification, de questionnaires (voir annexe I) adressés aux partenaires commanditaires ou associés aux comités de pilotage, et de réunions organisées avec les principaux commanditaires et les enseignants ayant encadré plusieurs APR<sup>3</sup>. Les questionnaires et les réunions ont visé une compréhension du contexte de formulation des sujets, de la forme des partenariats (acteurs associés, financeurs...) et des effets sur le terrain. La grille d'analyse (tableau 1) s'est construite dans une logique inductive et itérative, à partir des catégories mobilisées par les enquêtés. L'étude des documents de planification – plans locaux d'urbanisme (PLU), plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI), schémas de cohérence territoriale (Scot), plan de paysage – n'a pas permis d'établir des liens directs entre les APR et les orientations qui y apparaissaient. Seuls les entretiens et les questionnaires ont fait apparaître les logiques de positionnement issues des ateliers pédagogiques et comprendre ce qui, dans les documents de planification, pouvait relever d'un effet des ateliers. Enfin, il est nécessaire de préciser que si les rapports de 37 APR ont été l'objet d'une analyse, il n'a pas été possible d'obtenir des retours des

partenaires pour chacun d'entre eux (absence de réponse aux questionnaires, anciens partenaires injoignables...).

Tableau 1 : Grille d'analyse

Contexte	Dispositifs (amont du dispositif, volet paysager ou ouverture)
	Pédagogie et sensibilisation aux enjeux paysagers
	Prospective
Partenariat	Demande d'une collectivité locale
	Proposition de la région ou du département
	Élaboration commune du sujet de l'APR (collectivités locales et région)
	Association d'autres partenaires aux comités de suivi
Effets	Sensibilisation
	Limites
	Opérationnel
	Concertation
	Effets sur le monde professionnel

## La nature de la commande

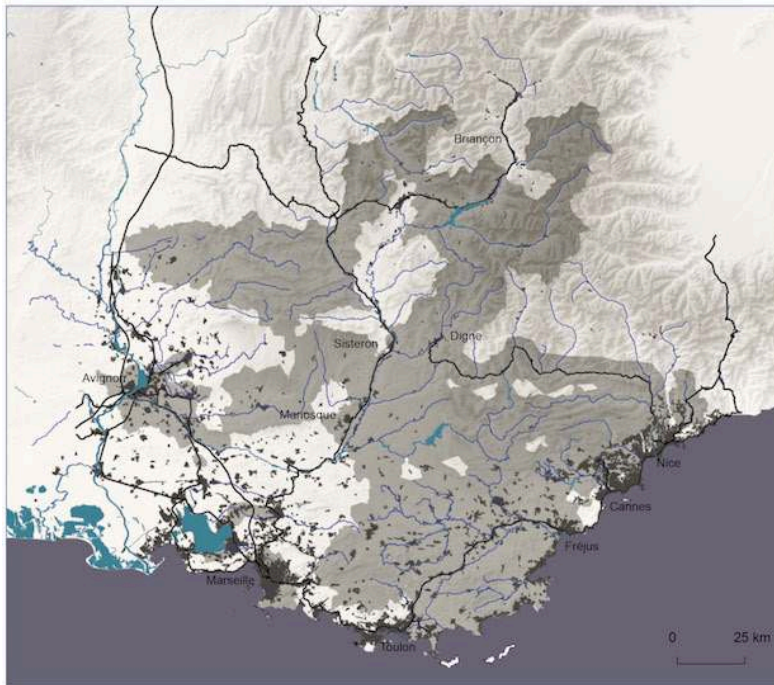
- 8 Les APR résultent de la rencontre entre des objectifs pédagogiques et des attentes de partenaires, attentes qui méritent d'être explicitées. La cartographie des partenariats reflète l'intérêt variable des collectivités mais aussi des logiques spécifiques de priorisation.

## La localisation des APR

- 9 Il apparaît qu'une forte proportion du territoire régional a été étudiée dans le cadre des APR bien que des zones assez importantes demeurent inexplorées : Gapençais, Bouches-du-Rhône (hors métropole Marseillaise), Sud du Vaucluse. La première carte (ci-dessous) présente l'emprise des APR réalisés entre 2007 et 2016 sur le territoire de la région Paca tous partenaires confondus. Si cette carte permet d'identifier les territoires ayant fait l'objet d'ateliers, elle ne reflète pas la diversité des commandes et des thématiques abordées. Les périmètres de couverture varient en fonction des sujets traités sur chaque territoire. Certains APR couvrent de très larges superficies tandis que d'autres ont été d'office concentrés sur le traitement d'espaces très précisément définis. Certains APR ont eu pour terrain d'étude un département entier ou l'ensemble

d'un Parc naturel régional ; d'autres ont eu pour objet une seule commune, voire un site plus restreint.

Figure 1. Carte des APR réalisés entre 2007 et 2016

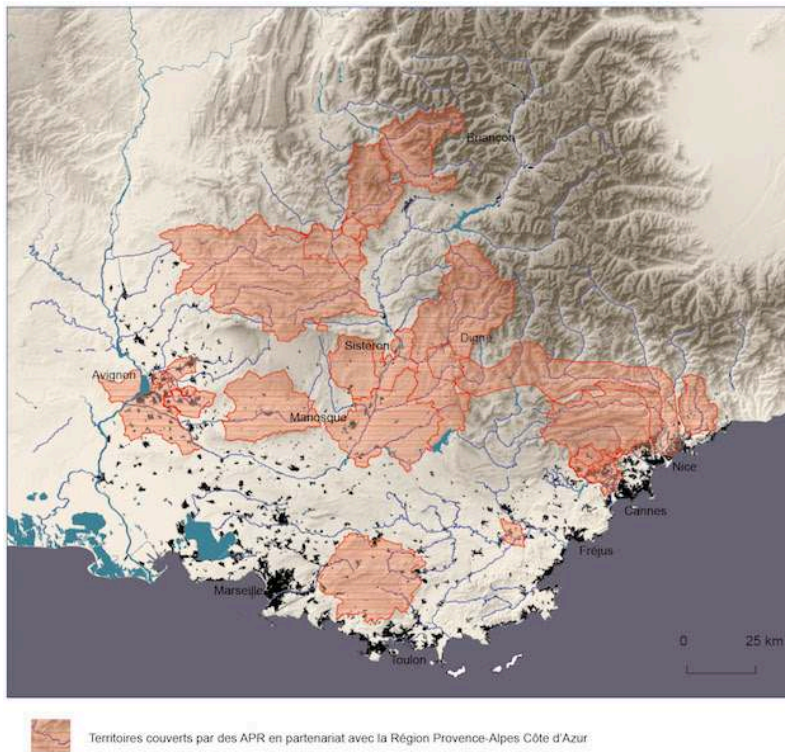


 Territoires couverts par des APR

Sources : Jeanne Lafon, Laure Thierrée.

- 10 Sur la seconde carte (ci-dessous), seuls les APR financés par la Région Paca sont représentés. Il apparaît que le département du Var, entièrement couvert dans la carte précédente, a été très peu abordé par les APR soutenus par la région. Cela s'explique par le fait que le conseil général du Var a financé de nombreux ateliers ces dernières années. Il apparaît également que la région a porté des APR sur 5 des 7 Parcs naturels régionaux (PNR) : Alpilles, Queyras, Verdon, Sainte-Baume, Préalpes d'Azur. Les PNR de la Camargue et du Luberon n'ont pas fait l'objet d'APR. La définition des périmètres s'explique le plus souvent par l'inscription de l'étude dans un dispositif du partenaire : programme d'aménagement solidaire<sup>4</sup>, contrats d'axe<sup>5</sup>, mise en place d'un syndicat mixte de PNR<sup>6</sup>, etc.

Figure 2. Carte des APR financés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Sources : Jeanne Lafon, Laure Thierrée.

## Les objectifs assignés aux ateliers

- 11 Les APR relèvent de trois types de cadres et d'objectifs : les APR intégrés à des dispositifs, les APR prospectifs, et les APR à objectif de sensibilisation aux enjeux paysagers.
- 12 La moitié des APR étudiés sont conçus en relation à des dispositifs : programmes d'aménagement solidaire, contrats d'axe, développements d'Aménagements fonciers agricoles et forestiers (AFAF), de zones agricoles protégées (ZAP), préfiguration de Parcs naturels régionaux (PNR)... Ils contribuent alors le plus souvent à l'élaboration de volets paysagers ou permettent aux grandes structures de gouvernance de proposer une étude à des collectivités n'ayant pas pu bénéficier des dispositifs. Dans ces cadres, les APR ont parfois vocation à ouvrir la réflexion menée au travers des dispositifs à des enjeux ou à des périmètres non pris en compte. Le développement d'approches innovantes, l'apport d'un regard neuf, créatif et inattendu sont recherchés. Selon l'étude menée en 2008 pour faire le bilan de l'approche de paysage dans l'aménagement de l'espace régional au regard des travaux d'étudiants : « Cette approche transversale qui échappe aux limites administratives et aux disciplines trop cloisonnées de l'aménagement permet de reposer autrement les débats avec les collectivités locales et les administrations. » (Girard, Tamisier et Gourcy, 2008.) L'étude menée sur la basse vallée de l'Argens, commanditée par le conseil départemental du Var pour un ensemble de communes regroupées autour d'un projet d'AFAF, avait pour objectif « d'apporter une approche et des propositions innovantes concrètes qui pourraient nourrir le projet d'aménagement, au-delà éventuellement du strict périmètre de l'AFAF. » (Laurence

Rodriguez, chargée de projets fonciers, direction de l'Agriculture et du Développement rural, conseil départemental du Var).

- 13 Une autre moitié des APR étudiés sont conçus en amont de dispositifs ou de réflexions portant sur des enjeux ou des territoires particuliers. Ils ont pour but de constituer une base de données et de diagnostics utiles aux services de grandes structures de gouvernance ou servant à accompagner d'autres acteurs. Par exemple, les APR menés sur la vallée de la Durance ont servi de préalable au projet « Durance vallée des énergies » et à la consultation d'urbanisme, de paysage et de développement durable à laquelle ont participé trois agences d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes. Les APR avaient donné lieu à la réalisation d'un document de synthèse transmis aux agences.
- 14 Enfin, quelques APR ont pour objectif principal de construire des documents pédagogiques servant à la formation et à la sensibilisation d'acteurs du territoire aux enjeux paysagers. De ce point de vue et de façon plus générale, les partenariats avec les grandes écoles et les universités constituent un apport méthodologique et de formation pour la maîtrise d'ouvrage. Certains partenariats sont utilisés expressément pour nourrir et ouvrir les pratiques. Ils sont alors pris comme recherche et innovation, compétences que les collectivités ne possèdent pas en interne. Ils ont parfois pour but de mettre en avant l'importance des approches paysagistes et des enjeux paysagers sur des thématiques non nécessairement localisées et de proposer des préconisations et des méthodes souvent traduites dans des guides. Dans d'autres cas, l'objectif de sensibilisation est plus localisé sur les enjeux d'un territoire propre et mobilisant des services non habitués aux approches paysagistes.

Tableau 2 : Les objectifs assignés aux APR

Nombre d'APR intégrés à des dispositifs	Nombre d'APR prospectifs	Nombre d'APR à objectif de sensibilisation
17	17	3

- 15 Sur le territoire de la région Paca, aucun APR n'est allé jusqu'à des phases opérationnelles de type chantier, ces dernières concernant directement l'action publique et le travail des professionnels de l'aménagement. Les APR relèvent ainsi plutôt de logiques préopérationnelles ou d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

## Les effets des ateliers pédagogiques sur le terrain

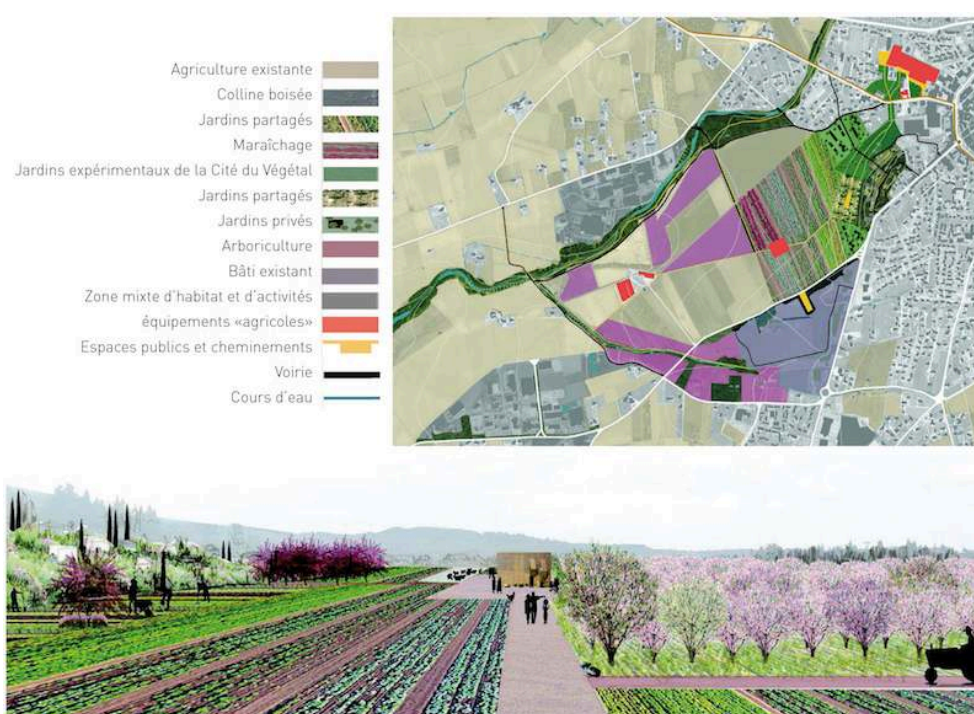
- 16 L'évaluation des ateliers pédagogiques régionaux rend compte des effets de différente nature qu'ils produisent sur les territoires depuis l'apport préopérationnel et opérationnel jusqu'à la sensibilisation des acteurs locaux : élus et techniciens.



## Apports opérationnels à l'échelle des PLU et des Scot et reprises de projets

- 17 Des effets concrets sont constatés dans nombre de PLU et de Scot. Les études d'APR sont souvent transmises par les partenaires aux bureaux d'études en charge des révisions ou de l'élaboration de documents d'urbanisme. Selon Delphine Groelly, responsable administrative de la communauté de commune de l'Enclave des papes, l'APR réalisé sur ce territoire « a été utilisé dans le cadre de l'étude d'opportunité sur la réalisation d'un Scot et, plus particulièrement, dans le diagnostic de territoire. À cet égard, la valorisation des paysages a été identifiée comme enjeu dans la préservation de l'identité du territoire. »

Figure 3. Extrait de l'APR « Orientations paysagères pour la communauté de commune de l'Enclave des papes » (proposition de projet sur la commune de Valréas)



Sources : Kristelle Cabrol, Charlotte Lescale, Élodie Wehrlen.

- 18 Allant au-delà du seul constat des enjeux paysagers locaux, certains APR donnent lieu à des traductions concrètes dans les documents d'urbanisme. L'APR « en marche sur les Terres de Siagne » (2012) s'est poursuivi par la définition d'emplacements réservés dans les PLU pour développer le réseau de cheminements doux proposé. Les études insufflent parfois des politiques locales, notamment matière de gestion foncière. Par exemple, les propositions de valorisation des activités agricoles proposées par les étudiants sur plusieurs territoires ont pu initier ou conforter des stratégies agricoles, traduites en politiques de rachat foncier ou en périmètres de protection de type « zones agricoles protégées ».
- 19 Cet effet très concret des études menées par les étudiants est renforcé lorsque ces derniers identifient les outils mobilisables par leurs partenaires pour développer des projets qu'ils proposent. L'atelier pédagogique mené en 2016 sur la plaine de Bolmon,

en partenariat avec la métropole Aix-Marseille-Provence et traitant des enjeux de la perception de la friche agricole comme gisement foncier, a proposé la mise en place d'un parc agricole associant les enjeux de maintien de terres agricoles au cœur de la métropole et de développement d'espaces de loisirs. Selon Sophie Boudon-Fourniès, qui a suivi l'atelier pour la métropole<sup>7</sup> : « Ce projet ambitieux revêt une dimension idéaliste, et de long terme. Néanmoins, il se décline, dans la construction des étudiants, en plusieurs étapes et en plusieurs volets bien identifiés. Les solutions sont apportées sur chacune des thématiques : un traitement des haies et de l'eau redessinant la plaine comme un véritable espace protégé et cultivé, décloisonné et partagé ; une mutualisation et une coopération entre agriculteurs pour une meilleure lisibilité des points de vente ; une ZAP ciblée pour mobiliser le foncier stratégique ; des éléments relatifs à la création, la composition, l'organisation et l'animation du parc agricole ». Les préconisations pourraient ainsi trouver une traduction opérationnelle et réglementaire rapide.

Figure 4. Extrait de l'APR « La perception de la friche agricole comme gisement foncier » (stratégie de mise en place d'un parc agricole sur la plaine de Bolmon)



Sources : Florent Cautiello, Gilles Garreau, Loïs Lombardini.

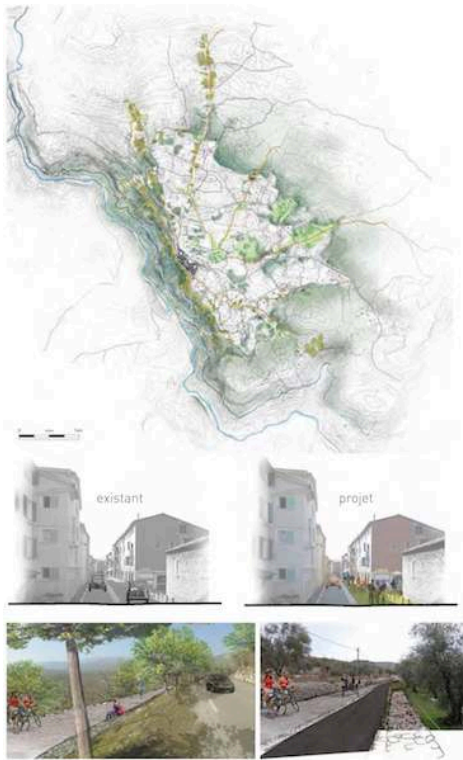
- 20 Dans beaucoup de cas cependant, les effets constatés dans les documents d'urbanisme sont plus diffus, car ils relèvent d'abord d'une première prise de conscience par les acteurs locaux des enjeux paysagers de leur territoire, le temps de l'étude de l'APR : « Si les conclusions de l'étude ont été bien accueillies par les acteurs politiques et techniques, peu d'effets concrets sont constatés à l'heure actuelle. Néanmoins, dans le cadre de la révision des PLU lancée sur toutes les communes, les préconisations paysagères sont plus présentes » explique Delphine Groelly pour la communauté de commune de l'Enclave des papes. Dans quelques cas, les projets dessinés par les étudiants sont repris presque trait pour trait. Dans le cas de l'inscription des APR dans

des dispositifs, les études sont remobilisées par des bureaux d'études (contrats d'axe, révisions de PLU, PLUI). Par exemple l'APR « contrat d'axe, chemin de fer Nice-Digne » (2014) a proposé des aménagements de quartiers de gare qui ont été repris de manière assez fidèle par le bureau d'études qui a pris la suite ; tandis que l'APR « 6 cols » (2015) a proposé des aménagements à faible coût et faciles à mettre en place repris par le conseil départemental des Hautes-Alpes.

## Sensibilisation aux enjeux paysagers

- 21 Lorsque les partenariats avec des structures de gouvernance se poursuivent sur le long terme, ils conduisent à une sensibilisation et à une formation progressives des services impliqués aux enjeux paysagers. La sensibilisation d'élus et de services techniques peut également se faire dans le temps d'un APR. Cet effet est concomitant à l'objectif pédagogique de certains APR et à leur utilisation volontariste par des partenaires. Effectivement, la définition des contenus d'APR est parfois le fait de quelques individus au sein de services dans les métropoles, les départements ou la région déjà sensibilisés aux enjeux paysagers ou convaincus du bien-fondé des approches paysagistes.
- 22 En s'appuyant sur la mise en place de dispositifs, par exemple celle d'une Aire de mise en valeur de l'architecture et du paysage (AVAP)<sup>8</sup> – APR commandité par la ville de Marseille en 2016 –, les agents des services d'urbanisme utilisent les APR pour démontrer la pertinence du travail du paysagiste sur certains enjeux et sites : dans cet exemple, la ville dense. Dans le cadre de l'APR mené en 2014 sur le territoire d'Avignon, Sébastien Giorgis, en sa qualité d'adjoint au maire, indique que « la large participation des services de la ville aux comités de pilotage a permis de diffuser la culture du projet de paysage » ; tandis que Cécilia Chevalier indique que l'étude réalisée sur la communauté de communes Terre de Siagne a initié « une prise de conscience par les élus de la richesse et des particularités de leur territoire ». Dans ces cas, l'APR est parfois explicitement utilisé pour sa capacité à donner envie, à insuffler une dynamique et un enthousiasme : « L'étude a donné un souffle d'optimisme et donne envie de redonner, dans la mesure du possible et sous réserve d'un portage politique fort, une identité de terroir au site étudié et aux gens qui l'habitent » (Sophie Boudon-Fourniès, métropole Aix-Marseille-Provence).

Figure 5. Extrait de l'APR « En marche pour les Terres de Siagne » (simulation de projet)



Sources : Christophe Coen, Anthony Colomb, Marie Keraudren.

- 23 Néanmoins, la perception de l'intérêt de l'approche du paysagiste est parfois réduite à celle d'une approche du paysage comme patrimoine à identifier ou comme médiateur d'une identité territoriale. Dans d'autres cas, l'APR permet au contraire de rendre compte que l'approche paysagiste ne se limite pas à l'esthétique ou à l'aspect patrimonial des qualités spatiales et des enjeux de territoire. L'approche par le terrain et le dessin à la main propre aux paysagistes et étudiants a par exemple initié de nouvelles pratiques au sein de la maîtrise d'ouvrage de la ville de Marseille. Si auparavant cette dernière n'avait pas la culture du terrain, les ateliers pédagogiques ont permis d'en démontrer l'intérêt. Ainsi, cette approche a pu être inscrite dans le cahier des charges de certaines études et être accompagnée du financement adéquat.

### Effet de concertation entre les acteurs locaux

- 24 Le temps de l'APR permet de mettre autour de la table différents acteurs et a pour effet contingent ou parfois prévu lors de la formulation du sujet de leur permettre d'échanger et de mettre en avant l'intérêt de l'approche paysagiste. Cet effet semble également propre à l'objet en lui-même : le paysage apparaît comme un objet fédérateur permettant de dépasser des clivages politiques à travers la reconnaissance des ressources existantes, d'un bien commun apprécié de tous (Pernet, 2014). Comme l'avait souligné une précédente étude menée en 2008 sur le bilan des travaux des étudiants autour de « l'approche de paysage dans l'aménagement de l'espace régional » : « Cette dimension "d'animation constructive" nécessaire pour dépasser les clivages et les blocages n'est pas le moindre des intérêts de la démarche des APR, même si les temps impartis pour l'étude ne permettent pas de descendre dans des démarches

préopérationnelles et opérationnelles. En revanche, à l'occasion des présentations et des débats, peuvent se dégager, comme suite à donner à ces APR, des opportunités de démarches complémentaires vers l'opérationnalité, que la Région pourrait soutenir » (Girard, Tamisier et Gourcy, 2008). Dans certains cas, le diagnostic territorial et la démonstration des potentiels paysagers d'un territoire dans le temps de l'APR permettent de rassembler des acteurs politiques traditionnellement en opposition, ceux-ci se retrouvant alors autour de la reconnaissance des richesses de leur territoire. L'APR mené sur les communes de Lorgues et du Val dans le Var en 2012 a eu un effet fédérateur pour les élus, qui se sont reconnus dans les enjeux paysagers. De ce fait, le bureau d'études mandaté pour la réalisation d'un plan local d'urbanisme a suivi la grille de diagnostic proposée par les étudiants.

## Les effets sur le monde professionnel

- 25 Au-delà des effets positifs constatés sur les territoires, les partenariats pédagogiques agissent comme des leviers de dynamisation pour le monde professionnel. Ils participent parfois au déclenchement de commandes faites aux paysagistes, voire d'embauches. En effet, les études d'APR peuvent susciter un intérêt d'élus locaux sur des enjeux paysagers qu'ils souhaitent ensuite traiter concrètement. La sensibilisation à l'intérêt des études paysagères ou au travail des paysagistes peut également conduire à la mise en place de cahiers des charges impliquant une systématisation de ces études ou un recours régulier à une compétence de paysagiste-concepteur.
- 26 Cette sensibilisation paraît s'effectuer selon différents degrés. Par exemple, le représentant de la Société publique locale de Méditerranée (SPLM), qui a suivi une étude d'APR menée sur le territoire varois et en a apprécié les résultats, a considéré que les études paysagères devraient toujours précéder l'élaboration ou la révision de plans d'urbanisme. Pour autant, ce positionnement relève d'une vision limitante de l'action et du savoir-faire des paysagistes puisqu'il est considéré que l'approche du paysagiste doit offrir une grille de lecture en amont d'études menées ensuite par de « vrais urbanistes ». Dans une autre mesure, la succession de partenariats avec la ville de Marseille a permis d'y développer une véritable culture de l'approche paysagiste et de sa valeur ajoutée dans les études urbaines. Elle a permis d'intégrer systématiquement une compétence paysagiste dans les cahiers des charges d'appels d'offres, le paysagiste pouvant être le cas échéant mandataire.
- 27 Enfin, dans quelques cas, des APR ont permis aux étudiants d'accéder à de premières expériences professionnelles à travers des embauches ou des commandes de petites études. Par exemple, l'APR réalisé dans le cadre de la préfiguration du Parc naturel régional des Baronnies provençales a permis l'embauche de l'un des étudiants par le PNR comme chargé de mission paysage. Cet effet est néanmoins marginal car à ce jour seuls deux APR ont été suivis d'embauches, et deux autres de commande de petites études aux étudiants sortants.

## L'efficacité des partenariats

- 28 L'évaluation a permis d'identifier les paramètres influant sur l'efficacité des partenariats, mais aussi sur la valeur particulière des dispositifs pédagogiques pour les territoires vis-à-vis d'études menées par des professionnels.

## Entre statut pédagogique et réponse à une demande

- 29 La particularité de ces ateliers et de leurs effets sur l'action publique vient de leur statut ambivalent : entre pédagogie et réponse à une demande. L'APR constitue une première expérience avec des acteurs locaux en situation professionnelle. Il implique un juste équilibre entre dimension pédagogique autour du projet de paysage et apprentissage du monde professionnel.
- 30 Bien que l'aptitude à reformuler une commande soit propre au métier de paysagiste, il est plus facile pour des étudiants dans un cadre pédagogique que pour des professionnels de prendre des libertés et d'exercer une forme de « devoir d'impertinence ». Ils peuvent se permettre d'aller plus loin dans la reformulation des sujets et apportent parfois des réponses inattendues qui se révèlent intéressantes aux yeux du partenaire. Dans de nombreux cas, cette ouverture des réponses proposées est une attente explicite ou implicite du partenaire qui demande à être « bousculé » : « Nous attendions une vision plus indépendante et plus libre sur le fonctionnement de Plan de Campagne » écrit Robert Abela, directeur de la zone « Avenir Plan de Campagne », partenaire d'un APR financé par la région.
- 31 Dans d'autres cas, plus rares néanmoins, cette liberté prise avec le sujet est regrettée par le partenaire alors insatisfait. Par exemple, l'APR mené sur la ville d'Avignon, en partenariat avec la commune, le Grand Avignon et la région Paca, a laissé « quelques attentes sans réponses comme la question des “passages indignes” sous les voies SNCF, coupures urbaines et sociales terribles entre le centre-ville et les autres quartiers » relève Sébastien Giorgis, en sa qualité d'adjoint au maire d'Avignon. Pour autant, les APR sont suivis régulièrement par des comités de pilotage comprenant les commanditaires, des acteurs locaux associés et l'encadrant. Cela permet un recadrage, en tant que de besoin, de l'étude menée par les étudiants : « Les étudiants ont pris en compte remarques et réflexions sur le sujet, ce qui a permis une évolution du dossier » écrit Roland Mouren, maire de Châteauneuf-les-Martigues.
- 32 Le statut ambivalent de l'APR comporte un autre intérêt, celui d'initier une qualité d'écoute particulière de la part des acteurs locaux. Le fait qu'une étude soit menée par des étudiants et non des professionnels engendre une écoute bienveillante. Elle permet de poser des questions nouvelles, d'amorcer un dialogue sans paraître s'imposer ou figer des propositions. L'APR apparaît à ce titre comme un outil intéressant pour les grandes structures de gouvernance, car elle leur permet de déclencher le débat auprès des acteurs locaux sans pour autant paraître imposer une étude ou une orientation de projet et risquer de ce fait une cristallisation des positions.

## La structuration des partenariats

- 33 La façon dont les partenariats sont mis en place – financements, acteurs associés, formulation du sujet, portage de l'étude et identification des enjeux territoriaux à aborder – a un impact significatif sur les effets des APR, tant pour le monde professionnel que pour l'action publique.
- 34 Le plus souvent, les formulations des sujets d'APR émanent de la région ou de départements et de l'ENSP. Pour autant, les études concluent à des recommandations aux échelles communales ou intercommunales. Il en résulte parfois un décalage avec

les préoccupations locales, conduisant à des études que les acteurs locaux ne s'approprient pas. Or, le succès de l'APR dépend de l'implication des acteurs dont les outils sont mobilisables pour engager un véritable projet de territoire en aval des ateliers pédagogiques. Par exemple, le PNR des Alpilles et la région Paca ont financé une étude dont l'objectif était de penser la traduction de la directive paysagère des Alpilles<sup>9</sup> dans les plans locaux d'urbanisme. Les élus locaux n'ayant été associés aux comités de suivi que très tardivement, l'étude n'a pas permis de créer le lien entre leurs préoccupations locales, celles du PNR et la directive paysagère. À l'inverse, lorsqu'un APR se substitue à un dispositif régional d'aide à la demande d'une collectivité locale ne l'ayant pas obtenu, ou lorsqu'il vient en complément d'une démarche plus globale (par exemple, en matière de foncier agricole, demande d'AFAF, de ZAP, etc.), cela a pour effet une attente et une écoute plus importantes des acteurs locaux, car l'atelier vise à répondre à des préoccupations qu'ils ont eux-mêmes formulées.

- 35 De la même manière, certains comités de pilotage sont restreints au commanditaire et à l'encadrant et n'incluent qu'occasionnellement les acteurs locaux concernés par l'étude. Les APR qui fonctionnent le mieux et produisent les meilleurs effets concrets sur les territoires sont ceux pour lesquels les comités de suivi sont composés d'une multiplicité d'acteurs locaux régulièrement présents qui permettent de recadrer le travail en fonction de leurs préoccupations respectives. Cette présence autour de la table d'une diversité d'acteurs locaux est d'autant plus importante que nous avons vu que les APR ont parfois comme qualité de constituer un temps favorable à la concertation et au dialogue.
- 36 La même question peut se poser quant à la participation financière des acteurs concernés par les études d'APR et à l'efficacité qui en découle pour les territoires. Le plus souvent, dans les cas étudiés, les financements proviennent de la région ou des départements. Proposer aux communes et à leurs groupements des études entièrement financées par les échelons supérieurs peut induire un intérêt et une mobilisation moindres des acteurs locaux. Il est plus difficile de demander aux collectivités locales de participer au financement des APR, mais une contribution, même très faible, permet de capter leur intérêt pour l'étude et de les impliquer davantage par la suite. Par exemple, l'APR réalisé sur la commune d'Avignon a été cofinancé par la commune d'Avignon, le Grand Avignon et la région (cette dernière assumant la majeure partie du financement). Ce cofinancement a favorisé une implication importante des collectivités locales dans la reformulation de la commande et le recadrage des objectifs de l'étude lors des comités de pilotage.

## Le portage de l'étude en aval des ateliers pédagogiques

- 37 Comme pour toute étude, le portage dans le temps des conclusions des APR est un enjeu opérationnel de premier ordre. Il y a en effet bien souvent un temps de latence important entre le moment de la réalisation de l'APR – et l'émergence des questionnements auxquels il répond ou qu'il vient formaliser – et la concrétisation des opportunités d'action ou de programmation qui permettent d'en traduire les enseignements dans les faits. Afin que l'étude puisse donner des suites, le portage politique et la mise en place d'autres dispositifs après le temps de l'APR apparaissent nécessaires. Ce portage dans la durée sera d'autant mieux assuré que le partenariat est robuste et actif. Bien sûr, cela suppose en premier lieu que l'atelier ait donné satisfaction aux partenaires impliqués. Mais cet écueil, dont on a vu qu'en définitive il

ne se manifestait que rarement, est loin d'être le seul obstacle à une traduction opérationnelle des réflexions portées par l'APR.

- 38 Souvent, l'APR n'est connu que de ses porteurs au sein d'une institution et est peu communiqué. De ce fait, seules quelques personnes sont en mesure d'en tirer les enseignements. Le renouvellement du personnel politique, à l'occasion des échéances électorales, comme le départ des techniciens qui ont suivi le dossier, dans le cours normal de leur carrière, conduisent à oublier les APR quand bien même ceux-ci auraient pu dépasser les clivages politiques et correspondre pleinement aux programmes portés par les institutions concernées.
- 39 Dans le cas où il ne s'inscrit pas dans un dispositif, l'APR n'est pas toujours remobilisé par les commanditaires ou localités concernées, quand il n'est pas même inconnu de ces dernières. Dans les institutions de grande taille, il n'est pas garanti que les services en charge de la mise en œuvre des actions aient été associés aux réflexions, lorsque celles-ci sont portées par des services spécialisés d'étude ou de planification. Surtout, la difficulté principale est de mobiliser les enseignements de l'APR au moment précis où se manifeste une opportunité d'action (par exemple la réalisation d'un projet d'aménagement, ou encore l'élaboration d'un Scot ou d'un PLU), soit bien souvent des mois ou des années après la remise de l'étude.
- 40 Pour faciliter ce passage de relais, il serait utile que les APR proposent une méthode ou un planning pour envisager les suites à donner pour le portage en aval des études nécessaires à la mise en œuvre de mesures concrètes. Les ateliers pourraient ainsi identifier les modalités et le calendrier potentiel d'une traduction efficace de leurs recommandations, et notamment les opportunités institutionnelles à anticiper ou à saisir. Le retour d'un représentant de l'école sur le terrain après l'étude d'APR permettrait à la fois d'évaluer le retour sur investissement et d'envisager les suites, mais cela entraîne évidemment un alourdissement et une complexification des charges pédagogiques, dont il convient d'évaluer la faisabilité.

## Structuration et capitalisation des APR sur le long terme

- 41 L'analyse des APR réalisés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur a permis d'identifier et de catégoriser les effets de ces exercices pédagogiques sur les partenaires impliqués dans leur réalisation. Elle souligne l'ouverture de la réflexion qu'induit l'intervention d'étudiants sur un territoire et l'usage stratégique qui peut en être fait, tant pour ouvrir des pistes nouvelles d'action que pour susciter une attention nouvelle aux enjeux paysagers.
- 42 Certains sujets traités dans les APR sont récurrents en raison des spécificités du territoire régional entre Méditerranée, Provence et montagne. L'évaluation, qui a permis de réaliser une première analyse thématique au regard des enjeux de mobilité et d'économie, atteste du développement d'une réflexion sur certains sujets, mais aussi de l'absence de traitement d'autres thématiques pourtant essentielles sur le territoire régional. Les sujets relevant de la valorisation des pratiques agricoles, de l'attractivité touristique ou des multimodalités de transport sont récurrents, d'abord en raison des préoccupations des organismes partenaires, mais aussi en raison des dispositifs dans lesquels s'inscrivent les partenariats qui cadrent les objectifs des commandes d'APR.



Les études se font au « coup par coup », au gré des partenariats possibles et des dispositifs en cours. En matière d'expertise territoriale, il en résulte que certains sujets sont mis de côté alors qu'ils représentent des enjeux paysagers majeurs pour la région : appuis paysagers de la diversification touristique en moyenne montagne et effets du changement climatique sur le trait de côte en sont des exemples parmi d'autres. Exercice pédagogique pour l'établissement d'enseignement, occasion de creuser certains enjeux et d'avancer la réflexion sur la définition de l'action publique pour les partenaires, les APR se succèdent sans se construire en cohérence et en complémentarité les uns avec les autres. L'enchaînement de différents exercices à l'échelle de la région commence à tisser un tableau – une sorte de puzzle très partiel – susceptible d'éclairer la prise en charge de certains enjeux régionaux. Mais la formulation de leurs objectifs au gré des partenariats et des dispositifs ne permet pas toujours de répondre aux grands enjeux paysagers de la région et de construire une expertise structurée au fil du temps.

### Les enseignements d'une recherche exploratoire

- 43 La démarche qualitative menée pour évaluer l'effet des APR sur le système d'action régional a permis d'identifier et de caractériser différents types de contributions. Les mécanismes de production d'impacts et la nature de ces derniers ont pu être décrits, dans une approche empirique. L'enquête corrobore certaines catégories proposées pour caractériser la contribution des institutions académiques dans des secteurs connexes, telles qu'elles ressortaient dans notre état de l'art, par exemple dans Aranguren *et al.* (2016) en ce qui concerne la compétitivité régionale. Ainsi, on a pu repérer la manifestation d'effets sur le double plan de l'assistance aux institutions régionales dans leur positionnement thématique et de l'apport de connaissances aux acteurs locaux (comme éléments de cadrage d'un programme d'action en gestation), l'ensemble concourant à la définition de l'action publique en région. Les logiques d'intégration des connaissances produites aux différents outils d'action publique ont pu être affinées et surtout adaptées au champ spécifique du paysage.
- 44 De ce point de vue, les APR paraissent avoir à la fois un effet de sensibilisation des acteurs locaux aux enjeux paysagers (et donc à l'existence et à la pertinence d'une expertise en la matière) et un effet d'ouverture de la réflexion locale sur l'aménagement de l'espace et les orientations de développement des territoires étudiés. La démarche n'en reste pas moins exploratoire. La quantification des impacts est non seulement hors de portée, mais conceptuellement impossible : l'action publique effectivement mise en œuvre résulte en définitive de l'interaction (non déterministe) d'une multitude de facteurs, dont la contribution respective ne peut être ni anticipée ni même strictement mesurée – mais simplement approchée ou estimée à dire d'acteurs.

### Des perspectives pour les écoles de paysage

- 45 Le paysagiste est capable d'une approche multiéchelle, dispose de méthodes pour appréhender un projet spatialisé sur le temps long et est capable de se positionner tant en maîtrise d'ouvrage qu'en maîtrise d'œuvre. Cela pourrait permettre d'envisager des séries d'APR sur des territoires ou des enjeux, en passant successivement et de manière complémentaire par différentes échelles ou sous-enjeux. Ceci représente un double intérêt : celui d'ancrer les enjeux régionaux dans une approche paysagère tout en

développant une véritable expertise euroméditerranéenne en région. Pour les écoles de paysage, cela permettrait d'envisager dans la pérennité leur relation aux territoires dans lesquels elles s'inscrivent, en mobilisant et en articulant différentes formes d'intervention. Cela nécessite de bien intégrer les outils de gouvernance régionaux et les différents dispositifs existants afin de pouvoir s'y greffer et d'y apporter une expertise en phase avec les besoins et les structurations existantes.

- 46 Cette logique d'articulation entre ateliers se traduit par des dispositifs qui cherchent à assurer la cohérence et la complémentarité des interventions dans le temps. Cette cohérence peut se construire sur un périmètre donné, dans l'esprit des zones ateliers du CNRS : une partie des APR initiés en région Paca s'inscrit dans cette perspective, de même qu'une autre initiative portée par l'école dans le cadre du contrat de plan interrégional Vallée de la Seine. La création de chaires, à l'image de la chaire paysage et énergie portée par l'ENSP, entend de la même manière articuler et afficher des cohérences thématiques sur le moyen et long termes entre travaux de natures diverses (ateliers de projet, ateliers pédagogiques régionaux, travaux de recherche, conférences et colloques). Les deux logiques – territoriale et thématique – ne sont bien évidemment pas incompatibles.
- 47 La matière produite au travers des ateliers pédagogiques constitue une base, un corpus, qui pourrait permettre de développer une expertise sur certains sujets au sein des écoles de paysage à condition que celle-ci soit orchestrée. Cette expertise et les sujets développés pourraient s'inscrire davantage dans un ciblage des enjeux régionaux. Cela suppose en outre une bonne articulation des outils pédagogiques et de recherche aux registres de formulation des attentes des acteurs institutionnels<sup>10</sup>, d'autant plus pertinente que la forme de la recherche en architecture, paysage et urbanisme en France est aujourd'hui questionnée autour du lien entre théorisation, innovation et pratique de projet (Guillot, 2016). Les écoles de paysage, écoles de terrain, peuvent et doivent être à l'avant-garde de ces questionnements, en constituant des laboratoires grandeur nature.

---

## BIBLIOGRAPHIE

Angeon, V., Callois, J.-M., « Capital social et dynamiques de développement territorial : l'exemple de deux territoires ruraux français », *Espaces et sociétés*, n° 2, 2006.

Angeon, V., Lardon, S., « Participation and governance in territorial development projects: The "Territory game" as a local project leadership system », *International Journal of Sustainable Development*, vol. 11, n° 2, 2008, p. 262-281.

Aranguren, M.-J., Guibert, J.-M., Valdaliso, J.-M. et Wilson, J.-R., « Academic Institutions as Change Agents for Territorial Development », *Industry and Higher Education*, 2016, vol. 30, n° 1, p. 27-40.

Berkes, F., « Evolution of co-management: role of knowledge generation, bridging organizations and social learning », *Journal of Environmental Management*, n° 90, 2009, p. 1692-1702.

Bonin, M., Lajarge, R., Roux, E., « Contribution méthodologique pour l'évaluation des politiques publiques paysagères : application aux Parcs naturels régionaux », dans Périgord, M. (dir.), *Action paysagère et acteurs territoriaux*, Poitiers, Geste éditions, 2000, p. 219-226.

Boutaud, A., Brodhag, C., « Le développement durable, du global au local. Une analyse des outils d'évaluation des acteurs publics locaux », *Natures, sciences, sociétés*, vol. 14, n° 2, 2006, p. 154-162.

Commission européenne – DG Agriculture, programme LEADER II, « Innover par la formation, innover dans la formation. La formation au service du développement territorial », Observatoire européen LEADER/AEIDL, 2000.

Davodeau, H., « L'évaluation du paysage, premier acte des politiques paysagères », *Projets de paysage*, n° 2, mis en ligne en juin 2009, URL : [http://www.projetsdepaysage.fr/fr/l\\_evaluation\\_du\\_paysage\\_premier\\_acte\\_des\\_politiques\\_paysageres](http://www.projetsdepaysage.fr/fr/l_evaluation_du_paysage_premier_acte_des_politiques_paysageres).

Deffontaines, J.-P., Marcelpoil, E. et Moquay, P., « Le développement territorial : une diversité d'interprétations », dans Lardon, S., Piveteau, V. et Maurel, P. (dir.), *Représentations spatiales et développement territorial. Bilan d'expériences et perspectives méthodologiques*, Paris, Hermès, 2001, p. 39-56.

Donadieu, P., « Quel bilan tirer des politiques de paysage en France ? », *Projets de paysage*, n° 2, mis en ligne en juin 2009, URL : [http://www.projetsdepaysage.fr/fr/quel\\_bilan\\_tirer\\_des\\_politiques\\_de\\_paysage\\_en\\_france\\_](http://www.projetsdepaysage.fr/fr/quel_bilan_tirer_des_politiques_de_paysage_en_france_).

Drucker J., et Goldstein H. « Assessing the regional economic development impacts of universities: A review of current approaches », *International Regional Science Review*, vol. 30, n° 1, 2007, p. 20-46.

Drucker, J., « Reconsidering the Regional Economic Development Impacts of Higher Education Institutions in the United States », *Regional Studies*, vol. 50, 2016, p. 1185-1202.

Enjelvin, P., *Au fil du Sausseron. Regards et paroles d'habitants*, Théméricourt, Parc naturel régional du Vexin français, 2014.

Enjelvin, P., Proust, C., *Regards et paroles d'habitants sur le Calavon-Coulon*, Apt, Parc naturel régional du Luberon/Observatoire photographique des territoires du Massif central, 2012.

Girard, R., Tamisier, C., Gourcy, C. de, « L'approche de paysage dans l'aménagement de l'espace régional », étude de bilan des travaux d'étudiants, phase III, Région Paca et ENSP, 2008.

Goddard, J., et Puukka, J., « The Engagement of Higher Education Institutions in Regional Development: An Overview of the Opportunities and Challenges », *Higher Education Management and Policy*, vol. 20, n° 2, 2008, p. 11-41.

Gorgeu, Y., et Jenkins, C. (dir.), *La Charte paysagère, outil d'aménagement de l'espace intercommunal*, Paris, La Documentation française, 1995.

Guillot, X. (dir.), *Ville, Territoire, Paysage. Vers un nouveau cycle de pensée du projet*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2016.

Lardon, S., Moonen, A. C., Marraccini, E., Debolini, M., Galli, M., Loudiyi, S., « Territory Agronomy Approach in research, education and training », dans Darnhofer, I., Gibbon D., Dedieu, B. (dir.), *Farming Systems Research into the 21<sup>st</sup> Century: The New Dynamic*, Dordrecht, Springer Netherlands, 2012, p. 257-280.

Lardon, S., Moquay, P. et Poss, Y (dir.), *Développement territorial et diagnostic prospectif. Réflexions autour du viaduc de Millau*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'aube, 2007.

- Lardon, S. et Pernet, A. (dir.), *Explorer le territoire par le projet. L'ingénierie des territoires à l'épreuve des pratiques de conception*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2015.
- Lardon, S., Albaladejo, C., Allain, S., Cayre, P., Moity-Maizi, P., Napoleone, M., Theau, J.-P., « Dispositifs de recherche-formation-action pour le développement agricole et territorial. Nouvelles pratiques de chercheurs », communication au symposium PSDR « Les chemins du développement territorial », Clermont-Ferrand, 19 au 21 juin 2012.
- Lelli, L., « La photographie de paysage comme outil de mobilisation des acteurs pour un projet de territoire », dans Debarbieux, B. et Lardon, S., *Les Figures du projet territorial*, La Tour-d'Aigues, Éditions de L'aube/Datar, 2003, p. 183-191.
- Menguy, B., « Pour de nouvelles rencontres en Pays de Caux. Enrichir le vivre ensemble à partir des espaces de transition. Apports de l'atelier consacré aux lisières aux alentours du Havre », *Projets de paysage*, n° 13, mis en ligne en janvier 2016, URL : [http://www.projetsdepaysage.fr/fr/pour\\_de\\_nouvelles\\_rencontres\\_en\\_pays\\_de\\_caux#](http://www.projetsdepaysage.fr/fr/pour_de_nouvelles_rencontres_en_pays_de_caux#).
- Moquay, P., « Performative governance: dynamics of participatory systems for devising sustainable development projects », *International Journal of Sustainable Development*, vol. 11, n° 2, 2008, p. 154-170.
- Paradis, S., « Le paysage, outil et support de projets territoriaux ? », dans Périgord, M. (dir.), *Action paysagère et acteurs territoriaux*, Poitiers, Geste éditions, 2000, p. 11-18.
- Pahl-Wostl, C., « A conceptual framework for analysing adaptative capacity and multi-level learning process in resource governance regime », *Global Environmental Change*, vol. 19, 2009, p. 354-365.
- Pernet, A., *Le Grand Paysage en projet. Histoire, critique et expérience*, Genève, MétisPresses, 2014.
- Pernet, A., « Une médiation paysagiste comme support de recherche : l'expérience de l'atelier des paysages en vallée de l'Ance (Parc naturel régional Livradois-Forez, Auvergne) », *Projets de paysage*, n° 3, mis en ligne en décembre 2009, URL : [http://www.projetsdepaysage.fr/fr/une\\_mediation\\_paysagiste\\_comme\\_support\\_de\\_recherche\\_l\\_experience\\_de\\_l\\_atelier\\_des\\_paysages\\_en\\_vallee\\_de\\_l\\_ance](http://www.projetsdepaysage.fr/fr/une_mediation_paysagiste_comme_support_de_recherche_l_experience_de_l_atelier_des_paysages_en_vallee_de_l_ance).
- Puech, D., Rivière-Honegger, A. (dir.), *L'Évaluation du paysage, une utopie nécessaire ?*, Paris, CNRS éditions/université Montpellier III, 2004.

## ANNEXES

## Annexe I : Questionnaire

Une étude intitulée « ... » a été réalisée par les étudiants de l'École nationale supérieure du paysage (ENSP) sur le territoire de XXX en 20XX.

Nous réalisons actuellement une évaluation rétrospective des études réalisées ces 10 dernières années par les étudiants de l'ENSP pour des partenaires publics. Dans ce cadre, nous souhaitons examiner avec vous l'intérêt de l'étude qui a été réalisée sur votre territoire et le rôle qu'elle a pu jouer. Nous vous remercions donc par avance de bien vouloir répondre au questionnaire ci-joint.

**CONTEXTE**

1.1. L'étude s'inscrivait-elle dans une réflexion ou un dispositif plus général(e) ? Laquelle/Lequel ?  
 1.2. Qu'attendiez-vous de cette étude (apports de connaissances, applications concrètes, etc.) ?  
 1.3. La réalisation de cette étude a-t-elle été le résultat d'une démarche personnelle et individuelle ou collective ? Qui a été à l'origine de cette étude au sein de votre structure ?  
 1.4. Comment a-t-elle été suivie (réunions, comités de pilotage, intégration d'autres partenaires...) ?  
 1.5. Dans votre structure, qui était invité au comité de pilotage (solicitations d'autres services...) ? Qui n'a pas répondu à la sollicitation ?  
 1.6. Des acteurs extérieurs ont-ils été associés dans le suivi de cette étude ? À l'initiative de qui ? Quels acteurs sollicités n'ont pas répondu à la sollicitation ?

**APPORTS**

2.1. L'étude vous paraît-elle avoir répondu à la demande ? Pourquoi ?  
 2.2. A-t-elle apporté d'autres résultats que ceux attendus ?  
 2.3. A-t-elle eu un effet sur les acteurs politiques et/ou techniques (sensibilisation, prises de décision, orientations nouvelles) ?  
 - Si elle n'a eu aucun effet, pourquoi ?  
 2.4. L'étude a-t-elle été utilisée pour produire des documents (documents techniques, documents de communication, etc.) ?  
 - Est-il possible de consulter ces documents ?  
 2.5. A-t-elle eu des prolongements et donné lieu à d'autres travaux (autres études, projets d'aménagement, dispositifs) ?  
 - Si oui : Quel(s) type(s) de travaux ? À quelles échelles territoriales ?  
 - Si non : Pourquoi ?

**DIFFUSION**

3.1. L'étude a-t-elle été diffusée à l'intérieur de votre structure ? À qui (individus, services, etc.) ?  
 3.2. L'étude a-t-elle été diffusée à l'extérieur de votre structure ? À qui (collectivités, institutions, bureaux d'études, autres acteurs privés...) ?  
 3.3. Sous quelle forme l'étude a-t-elle été diffusée (plaquette, exposition, intégration dans des documents plus généraux) ?

## Annexe II : Tableau récapitulatif des réponses aux questionnaires et réunions

Questionnaires		
Nombre de questionnaires envoyés	Nombre de réponses	Nombre d'APR concernés
45	12	8
Réunions ou entretiens		
Personnes présentes	Nombre d'APR concernés	
Conseil départemental du Var (chargée de mission paysage, chargée de projets fonciers agricoles) Société publique locale méditerranéenne (1 représentant) Jean-Pierre Clarac (paysagiste encadrant)	7	
Région Paca (direction de l'Aménagement et de l'Habitat, direction du Développement soutenable)	15	
Ville de Marseille (Florence Hanin : chef de projet planification et projet urbain et référent patrimoine)	5	
Sébastien Giorgis (paysagiste encadrant)	2	
Jérôme Mazas (paysagiste encadrant)	4	
Rémi Dutoit (paysagiste encadrant)	5	

## NOTES

1. Le statut de ces ateliers sera amené à évoluer après 2018 avec la fin de la formation des paysagistes DPLG, formation en quatre ans, remplacée par le diplôme d'État de paysagiste, en trois ans (niveau master).
2. Ces deux thématiques ont été retenues par la région, car elles relevaient des préoccupations des deux services partenaires de l'école. La direction de l'Aménagement et de l'Habitat avait jusqu'alors soutenu des APR portant principalement sur la thématique des mobilités et souhaitait en capitaliser les contenus tandis que la direction du Développement soutenable préférait développer un argumentaire en faveur des politiques publiques du paysage à partir du contenu des APR en montrant que le paysage pouvait être un vecteur de dynamisme économique. D'autres contextes favorisent aujourd'hui de nouvelles analyses des APR au sein de l'ENSP portant sur de nouvelles thématiques (eau, énergie...) et sans périmètre particulier.
3. On trouvera en annexe 2 un tableau récapitulatif le nombre de questionnaires reçus et les réunions organisées dans le cadre de cette enquête.
4. Les programmes d'aménagement solidaire apportent des moyens techniques et financiers pour soutenir des projets d'aménagement durable conçus à l'échelle des communautés de communes.
5. Les contrats d'axe proposent de penser l'organisation urbaine et le développement des territoires à partir d'axes de transport structurants. Ils visent la densification urbaine en rendant plus pertinent l'usage des transports collectifs, par exemple en améliorant leur accessibilité. Ils se concrétisent par un accompagnement et un soutien en faveur des démarches engagées par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).
6. Les syndicats mixtes des PNR regroupent les collectivités territoriales et mettent en œuvre les chartes. C'est ainsi souvent en amont de l'établissement des chartes de PNR que les APR ont eu lieu.
7. Sophie Boudon-Fourniès est chef de service à la direction générale adjointe Développement urbain et à la direction adjointe Planification et Urbanisation de la métropole Aix-Marseille-Provence.
8. L'AVAP est un dispositif qui a remplacé les anciennes zones de protection du patrimoine architectural, urbanistique et paysager (ZPPAUP).
9. La directive paysagère est un instrument de planification étatique, créé par la loi Paysage du 8 janvier 1993. Seules deux directives paysagères ont vu le jour : les Alpilles en 2007, puis le Mont-Salève en 2008.
10. Par exemple, une exploration des enjeux de recul du trait de côte pourrait se construire à partir d'une série d'APR, depuis une vision globale de séquences côtières variées jusqu'à des ateliers portant sur des secteurs plus localisés où ces enjeux sont plus prégnants, tandis qu'un programme de recherche mené en parallèle pourrait contribuer à faire émerger les méthodes développées par les paysagistes professionnels pour la résolution de ces enjeux. Un tel dispositif permettrait de développer ou de mettre en exergue des savoirs et des savoir-faire propres au projet de paysage à l'égard de cette entrée particulière, mais aussi de les inscrire dans un ancrage fort à un territoire donné.

---

## RÉSUMÉS

Cet article propose d'interroger la relation entre les établissements d'enseignement supérieur et leurs territoires à partir d'une évaluation rétrospective des ateliers pédagogiques réalisés par les étudiants de dernière année de l'École nationale supérieure de paysage Versailles-Marseille en partenariat avec des acteurs publics ou privés en région Paca. Il revient sur le cadre et les objectifs des ateliers, leurs effets sur le terrain, leur efficacité et leur structuration sur le long terme. Si chacun des ateliers permet d'initier des démarches opérationnelles locales, les partenariats récurrents ont souvent pour effet, attendu ou contingent, une sensibilisation des acteurs locaux aux enjeux paysagers et à l'intérêt de l'approche particulière des paysagistes. Le statut pédagogique de ces ateliers constitue un cadre favorable au dialogue et à la formation de la maîtrise d'ouvrage et des élus. Il apparaît ainsi que les grandes écoles et les universités ont un rôle particulier à jouer dans les territoires dans lesquels elles s'inscrivent : elles apportent une ouverture que les collectivités, prises dans les mécanismes de l'opérationnalité, peuvent difficilement se permettre d'avoir. La structuration des partenariats sur le long terme pourrait néanmoins être améliorée afin de mieux accompagner les collectivités dans la résolution des enjeux locaux et de soutenir le développement d'une véritable compétence paysagiste.

This article analyses the relationship between higher education teaching establishments and their local authorities based on a retrospective evaluation of the workshops attended by the students in their final year at the *Ecole nationale supérieure de paysage Versailles-Marseille* (Versailles-Marseilles National School of Landscape Architecture) in partnership with public and private sector stakeholders from the PACA region. It re-examines the context and the objectives of the workshops, their impact in the field, their effectiveness and their long-term organisation. In addition to making it possible to initiate local operational approaches, the workshops often resulted in recurring partnerships, and in local stakeholders being made aware of landscape issues and of the importance of the specific approach of landscape architects. The pedagogical nature of these workshops provides a framework conducive to dialogue and to training commissioning authorities and elected representatives. This suggests that universities and establishments of higher education have a special role to play in providing a wider perspective to local and regional authorities absorbed by operational aspects. The long-term establishment of partnerships could, however, be improved to provide local authorities with more support in addressing local issues and in helping develop competence in the field of landscape development.

## INDEX

**Mots-clés :** ENSP, partenariats,  
évaluation,  
région Paca, politiques publiques

**Keywords :** ENSP, partnerships, evaluation, PACA region, public policies

## AUTEURS

### JEANNE LAFON

Jeanne Lafon est docteur en géographie, aménagement et urbanisme et paysagiste DPLG.  
jeanne.lafondlv[at]gmail[dot]com

### **LAURE THIERRÉE**

Laure Thierrée est paysagiste DPLG et enseignante de projet à l'École nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille, site de Marseille.

laurethierree[at]gmail[dot]com

### **PATRICK MOQUAY**

Patrick Moquay est professeur en sciences humaines et sociales à l'École nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille et directeur du Laboratoire de recherche en projets de paysage (Larep). Politologue de formation, il travaille sur l'articulation entre projets de paysage et projets de territoire.

p.moquay[at]ecole-paysage[dot]fr